



COMITÉ DE L'EAU ET DE LA BIODIVERSITÉ
SÉANCE PLÉNIÈRE DU 17 OCTOBRE 2018

Membres électeurs: 52
Membres électeurs présents : 32
Pouvoirs : 4
Membres électeurs votants : 36
Vote : - Pour : 36
- Contre : 0
- Abstention : 0

Délibération N° 2018/13
APPROBATION DE LA STRUCTURE DU NOUVEAU
PLAN OPÉRATIONNEL DE LUTTE CONTRE LES INVASIVES (POLI) 2019- 2022

Le Comité de l'eau et de la biodiversité de La Réunion, délibérant valablement,

- VU l'article L 213-13-1 du Code de l'Environnement relatif aux comités de l'eau et de la biodiversité d'outre-mer.;
- VU les articles R 213-50 à R. 213-58 du Code de l'Environnement relatifs au comité de l'eau et de la biodiversité ;
- VU l'arrêté préfectoral n°2017-1941/SG/DRECV du 18 septembre 2017 portant désignation des membres du Comité de l'eau et de la biodiversité de La Réunion, modifié par l'arrêté préfectoral n°2018-855/SG/DRECV du 18 mai 2018 ;
- VU le règlement intérieur du Comité de l'eau et de la biodiversité ;

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire d'agir contre les espèces invasives pour atteindre l'objectif général de préservation de la biodiversité

ADOpte la structure du Plan Opérationnel de Lutte contre les Invasives (POLI) 2019-2022 en 4 axes :

- Axe 1 : prévenir les nouvelles invasions d'espèces exotiques envahissantes sur le territoire réunionnais**
- Axe 2 : Lutter pour préserver les milieux naturels et espèces prioritaires**
- Axe 3 : Innover et échanger pour améliorer l'action durablement**
- Axe transversal : Conditions de bonne réalisation**

APPROUVE la motion suivante :

Le Comité de l'Eau et de la Biodiversité souhaite la mobilisation de tous les acteurs (politiques, économiques et société civile) de La Réunion autour de quatre priorités :

1. prévention dont un renforcement de la réglementation et de son application ;
2. priorisation de la lutte sur des espaces définis collectivement ;
3. poursuivre l'innovation pour améliorer l'efficacité de l'action ;
4. veiller à la cohérence entre le POLI et les autres démarches.

Saint-Denis, le 24 Jan 2019
Le président du
Comité de l'eau et de la biodiversité,